

Discours du Président de l'Assemblée de la Polynésie française

« Séance inaugurale de la session administrative »



Monsieur le Président de la Polynésie française ;

Monsieur le Haut-Commissaire de la République en Polynésie française ;

Madame la Vice-présidente ainsi que Mesdames et Messieurs les membres du
Gouvernement ;

Mesdames et Messieurs les parlementaires ;

Monsieur le représentant du CESE ;

Madame la Présidente du CESEC ;

Mesdames et Messieurs les Maires et élu(e)s des Communes et Groupements de
Communes ;

Mesdames et Messieurs les représentants de la magistrature administrative, financière
et judiciaire en Polynésie française ;

Mesdames et Messieurs les représentants des forces armées en Polynésie française ;

Mesdames et Messieurs les responsables et représentants des confessions religieuses ;

Mesdames et Messieurs les responsables et représentants d'associations civiles,
syndicales et corporatives ;

Mesdames et Messieurs les directeurs, chefs de service ainsi que les responsables des
établissements publics de l'Administration d'État en Polynésie ;

Mesdames et Messieurs les directeurs, chefs de services ainsi que les responsables des
établissements publics de l'Administration de la Polynésie ;

Madame la Secrétaire générale de notre Assemblée, ainsi que l'ensemble du personnel
de notre institution que vous représentez ;

Mesdames et Messieurs du public, présents au sein de l'hémicycle comme à l'extérieur,
chers internautes, chers représentants de la presse ;

Et enfin, permettez-moi, en toute humilité, de saluer Mesdames et Messieurs les représentants de notre Assemblée, Chers collègues, en y associant respectueusement nos aînés, ceux qui nous ont précédé sur ces bancs qui, de près comme de loin, suivent avec un intérêt particulier cet événement ;

Ia orana i to tatou farereira'a I teie poïpoï api !

En ce jour de rentrée solennelle et d'ouverture officielle de notre session administrative de l'année 2026, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue au sein de notre Assemblée et d'accueillir, avec dignité et responsabilité, la portée institutionnelle de cette rencontre.

Car, vous l'aurez deviné, la rentrée parlementaire ne peut être réduite à une simple formalité. Elle est un temps d'évaluation, un temps de lucidité, un temps de projection. Elle nous rappelle que l'institution que nous servons ne tire sa force ni de l'habitude, ni de l'apparat, ni des seuls mots qui y sont prononcés, mais de sa fidélité constante à sa mission première : éclairer le débat public, représenter le peuple, contrôler l'action publique et contribuer, par la qualité de ses travaux, à la construction de l'avenir du Pays.

L'année écoulée a été marquée par plusieurs événements majeurs qui ont mobilisé notre institution et nourri le débat démocratique. Je pense en particulier au colloque sur la vie chère, au colloque sur le foncier, ainsi qu'au colloque sur la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables. Trois rendez-vous majeurs, trois sujets essentiels, trois défis qui disent à eux seuls la profondeur des préoccupations de notre Pays.

Ces colloques n'ont pas été de simples séquences de communication. Ils ont constitué de véritables espaces de réflexion collective, des moments de démocratie vivante, où se sont exprimées des analyses, des propositions et des pistes concrètes d'action. Ils ont montré que notre Assemblée peut et doit être un lieu où s'élabore la pensée publique, où se construit l'intelligence collective, où se prépare utilement l'avenir.

Concernant le Colloque sur la vie chère qui s'est tenu au mois de mars 2025, parmi les dix propositions concrètes formulées, l'une des plus emblématiques est l'interdiction (ou forte limitation) des exclusivités d'importation, associée à une refonte des mécanismes de restriction des importations (quotas et taxes) jugés inflationnistes. Le colloque a également insisté sur le renforcement de la transparence financière des grands groupes et la régulation des marges des opérateurs intégrés verticalement c'est-à-dire, présents à plusieurs niveaux de la chaîne de valeur, l'objectif étant de réduire les rentes et d'alléger le poids sur le secteur alimentaire, premier poste de dépense des

ménages. Ces mesures visent à produire des effets rapides à court et moyen terme sur le pouvoir d'achat.

Concernant le Colloque sur le foncier qui s'est tenu au mois d'octobre 2025, parmi l'ensemble des propositions formulées, l'élément phare des préconisations a porté sur la facilitation de la sortie de l'indivision et la pacification du régime foncier pour accélérer l'accès à la propriété. Ce colloque, très concret et orienté vers l'action législative, a mis l'accent sur la nécessité de simplifier les procédures de règlement des indivisions (souvent coûteuses et bloquantes), de moderniser les outils de transcription et de médiation foncière, et d'adapter le cadre juridique pour rendre la propriété plus accessible tout en respectant les spécificités coutumières polynésiennes. L'idée centrale était de « construire un cadre foncier plus juste et adapté à la réalité » afin que les recommandations servent directement de base à de futures lois du Pays. Ce chantier structurel vise à réduire les conflits et à fluidifier le marché foncier, pilier du logement et du développement.

Enfin concernant le Colloque sur la transition énergétique et les énergies renouvelables qui s'est tenu au mois de décembre 2025, l'élément phare des préconisations à porter sur l'accélération de la trajectoire vers l'objectif de 75 % d'énergies renouvelables (EnR) dans le mix électrique à horizon 2030, via le renforcement du stockage, de l'hybridation et de la maîtrise de la demande.

Ce colloque a été l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement de la transition énergétique et a insisté sur la faisabilité de l'objectif tout en identifiant les leviers opérationnels à savoir le développement massif du photovoltaïque (toitures et fermes solaires), les projets de stockage (hydraulique, batteries), l'hybridation des centrales thermiques ainsi que les actions fortes sur la sobriété et l'efficacité énergétique. Des recommandations opérationnelles ont été formulées à l'attention du Gouvernement pour lever les freins réglementaires et financiers et sécuriser la souveraineté énergétique. Ce focus a pour vocation à renforcer la résilience du fenua face aux chocs extérieurs comme c'est le cas actuellement par rapport aux prix des hydrocarbures.

Ces trois éléments phares illustrent bien la démarche de l'Assemblée qui consiste à passer du diagnostic partagé à des propositions actionnables, transversales et utiles aux Polynésiens.

C'est précisément pour cette raison que je veux insister sur un point essentiel, au nom de notre institution, en appelant de mes vœux toute l'attention et l'écoute du Gouvernement pour s'inspirer davantage des préconisations issues de ces débats démocratiques. Lorsqu'une assemblée délibérante comme la nôtre organise des colloques de cette nature, lorsqu'elle réunit experts, élus, représentants institutionnels, acteurs économiques et forces vives du Pays, ce n'est pas pour produire des constats

sans lendemain. C'est pour nourrir l'action publique, orienter les politiques publiques et faire émerger des solutions utiles et durables.

Nos concitoyens attendent de leurs institutions qu'elles travaillent ensemble, avec cohérence et responsabilité. Ils n'attendent pas des discours convenus, mais des actes fondés sur l'écoute, l'analyse et la prise en compte sérieuse des travaux menés ici. J'insiste donc, à partir de cette tribune, auprès du Gouvernement pour que les recommandations issues de ces colloques trouvent un écho plus concret dans ses textes et ses décisions, afin que le débat démocratique ne reste pas lettre morte.

A présent, je souhaite également évoquer, avec franchise et en toute transparence, la situation interne de notre Assemblée. Nous savons tous que les tensions politiques font partie de la vie démocratique, même au sein d'une majorité en place. Elles l'ont toujours été. D'ailleurs si je remonte aux temps nostalgiques des années 50 et plus précisément en février 1957, des manifestations violentes ont eu raison du tout premier impôt sur le revenu des capitaux mobiliers, bien plus tard en 1993, nos aînées ont dû faire face au blocage de l'assemblée territoriale, et plus tard encore entre 2004 et 2011, l'instabilité politique nous a amené à nous confronter à toute une série de motions de censure puis de défiance, jusqu'aux profondes dissensions publiques et politiques sur l'obligation vaccinale qui a eu cours lors de la pandémie de la Covid-19.

Ces tensions, voire dissensions, sont légitimes lorsqu'elles s'expriment dans le respect des règles, des engagements et des institutions. Cela fait partie de notre quotidien et la situation politique dans l'Hexagone qui ne saurait, bien entendu, être retenu comme source d'inspiration, est là pour nous le rappeler. Mais ces dissensions deviennent préoccupantes lorsqu'elles franchissent le cadre du débat politique pour s'inviter dans notre institution au risque d'en altérer le fonctionnement et d'en brouiller le message en cours de mandature, auprès de nos concitoyens.

Ce qui se joue ici dépasse les seules sensibilités partisans. Car lorsqu'un sujet qui aurait dû rester circonscrit au périmètre d'un parti politique vient s'inviter dans l'enceinte même de l'Assemblée, lorsque l'on assiste presque à la création en direct d'un nouveau parti dans l'enceinte même de l'Assemblée, cela ne produit pas de clarification, bien au contraire ; cela produit de la confusion. Pire encore, cela expose l'institution elle-même à une forme de stigmatisation de l'opinion publique en dispensant une prétendue 'aura' vertueuse auprès de celles et ceux qui rechercheraient à se refaire une nouvelle « virginité » électorale, alors même que notre devoir est de la rassembler autour de l'intérêt général.

Il me paraît indispensable en cet instant précis de rappeler la portée politique et morale de l'engagement qui nous unit et tout particulièrement le combat souverainiste porté depuis l'origine par le parti actuellement majoritaire au sein de cette assemblée. Car la

souveraineté telle qu'elle procède du droit international et qui plus est, est consacrée par les 193 états membres des Nations Unies, n'est pas une notion parmi d'autres. Elle est un principe supérieur, un droit sacré, universel, inaliénable et imprescriptible. Cette vérité ne souffre d'aucune équivoque pour celles et ceux qui depuis 50 ans s'en réclament avec constance, fidélité et cohérence.

Dès lors, si d'aucuns choisissent aujourd'hui, de s'en éloigner, nul ne saurait leur dénier ce choix, mais l'on peut quand même regretter qu'il leur ait fallu trois années pour mesurer la portée de cet engagement et décider ainsi de s'en affranchir.

Je veux le dire avec clarté : le non-respect des engagements librement consentis lors de l'acte de candidature à la liste présentée aux élections territoriales de 2023 ne saurait être tenu pour négligeable. La parole donnée oblige, mais l'écrit ne laisse place à aucune ambiguïté. Voici le manifeste signé par tous les membres de notre liste aux élections territoriales de 2023, y compris ceux qui s'en sont écartés aujourd'hui. Il demeure ma loi personnelle.

Donc, lorsque des élus choisissent de se distancer de ces engagements sans assumer pleinement les conséquences de leur choix, ce n'est pas seulement un dysfonctionnement interne qu'ils créent. C'est une atteinte à l'éthique et à la crédibilité de l'action collective, à la confiance que les citoyens placent dans leurs représentants. C'est l'usage abusif pur et simple du principe de prohibition du mandat impératif en droit français.

Une assemblée délibérante digne de ce nom doit pouvoir vivre ses débats sans renier les principes de loyauté, de cohérence et de respect mutuel. C'est à cette condition que nos institutions conserveront leur force et leur légitimité.

Et c'est ici l'occasion qu'il nous est donné de prendre du recul pour élargir nos horizons. Car notre Assemblée n'évolue pas en vase clos. Elle appartient à un territoire certes, mais elle s'inscrit aussi dans une région, dans un espace, dans une histoire commune qui dépasse nos seules frontières administratives.

Cette transition nous invite à dépasser le seul cadre de notre réflexion immédiate pour accueillir, avec lucidité et ambition, la dimension régionale qui en constitue l'un des prolongements les plus naturels et les plus stratégiques.

Car, la Polynésie française ne peut concevoir son avenir en se repliant sur elle-même. Elle doit au contraire l'envisager dans la profondeur de son environnement géopolitique, dans la solidité de ses relations de coopération, et dans la volonté affirmée de faire entendre, au sein du Pacifique, une voix forte, respectée et pleinement assumée.

La coopération régionale constitue à cet égard un levier essentiel. Non pas celle qu'une métropole nous accorderait timidement à 20 000 kilomètres de distance, mais celle que nous bâtissons nous-mêmes, fondée sur nos liens géographiques, culturels et historiques que nous entretenons avec nos voisins du pacifique.

L'intégration régionale, ou devrais-je plutôt dire, la coopération régionale doit effectivement permettre à notre territoire de faire entendre sa voix, de renforcer ses partenariats et de défendre, au sein de l'espace régional, une vision fondée sur la coopération, l'équilibre et le respect des identités de chacun. Cette ambition n'est pas secondaire. Notre coopération régionale est stratégique. Elle répond à une exigence fondamentale.

Dans un monde où les équilibres se recomposent et où les rapports de force se redessinent, seuls les territoires qui savent porter une parole claire, cohérente, constante et respectée peuvent prétendre peser durablement dans le concert des nations.

C'est dans cet esprit que la toute nouvelle Assemblée interparlementaire du Pacifique, dont la présidence inaugurale a été confiée à la Polynésie française, doit devenir une véritable nouvelle tribune de rayonnement et de résonance régionale pour le pays, au plan parlementaire. Cette responsabilité nous ouvre des portes et nous engage solennellement à faire de cette enceinte parlementaire de Taraho'i un lieu d'échange, de convergence et d'influence, où nos politiques publiques régionales sont défendues avec constance, clarté et détermination. Il nous appartient, par ce biais, de favoriser l'harmonisation de certains textes législatifs communs lorsque l'intérêt régional le commande, tout en préservant les spécificités territoriales qui font la richesse et l'originalité de chacun de nos espaces. Notre ambition ne doit pas être celle de l'effacement des différences, mais leur mise en dialogue au service d'une intelligence collective régionale, celle des peuples du Pacifique.

Ainsi, par le travail parlementaire, par la coopération interinstitutionnelle et par la constance de notre engagement, nous devons veiller à ce que nos voix soient entendues et écoutées au plan régional, bien au-delà de nos frontières. Dans un monde où les solidarités deviennent stratégiques et où les espaces d'influence se construisent aussi par la parole politique, la Polynésie française a un rôle à jouer, et l'Assemblée a sa part entière dans cette vocation.

Pour conclure, je souhaite enfin étendre notre réflexion dans un cadre plus large : celui de la conjoncture géopolitique internationale. Le monde traverse actuellement une période d'instabilité préoccupante. Les tensions régionales, les incertitudes sur les chaînes d'approvisionnement, la pression persistante sur les prix et les risques de déséquilibres économiques, appellent de notre part une vigilance accrue.

Dans un tel contexte, les comportements politiques doivent être à la hauteur des enjeux et il eût été souhaitable que certains adoptent davantage de retenue au moment même où notre environnement international exige au contraire de la mesure, de la réflexion et du sens des responsabilités.

Nous devons anticiper avec sérieux les conséquences d'une inflation future plus marquée, réfléchir aux mesures de protection des ménages et des acteurs économiques, et prendre en compte le risque de pénurie qui pourrait résulter d'une persistance des crises internationales, notamment si la crise iranienne venait à se prolonger. Ce n'est pas en minimisant ces menaces que nous y ferons face, mais en nous préparant lucidement à leurs effets possibles sur notre économie, nos approvisionnements et le pouvoir d'achat des Polynésiens.

Notre responsabilité collective est donc claire : tirer les enseignements des débats de fond menés au sein de cette Assemblée, préserver la dignité de l'institution, inscrire notre action dans une dynamique régionale ambitieuse, et faire preuve d'une lucidité sans faille face aux défis internationaux à venir.

En 2026, plus que jamais, la Polynésie française a besoin d'une Assemblée forte, respectée, constructive et tournée vers l'intérêt général. Elle a besoin d'élus capables de dépasser les postures, de respecter leurs engagements et de faire prévaloir la hauteur de vue sur les calculs de circonstance.

C'est dans cet esprit que j'appelle chacun d'entre nous à faire preuve de responsabilité, de cohésion et de fidélité à la mission qui nous est confiée par le suffrage universel.

Je déclare ouverte la session administrative 2026 !

Je vous remercie.

Antony GÉROS

Président de l'Assemblée de Polynésie française